Asnières-lès-Dijon
entre ville et campagne

(Côte-d'Or)

CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal d'Asnières-lès-Dijon, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Patricia GOURMAND, Maire.

Présidence : Patricia GOURMAND
Secrétaire de séance : Christelle COGNARD
Étaient présents : Patricia GOURMAND, Martine BARTH, Laurence LENOIR, Robert FOURNEAUX, Maria da Luz ANTOINE, Claude AUBERT, Lætitia BERGEROT, Christelle COGNARD, Alexandre LEGRAND, Fabrice RICARD.
Étaient excusés : Patrick CERDAN qui a donné procuration à Martine BARTH, Michèle DALBY qui a donné procuration à Patricia GOURMAND, Sandra CANET, Quentin DELAUNAY.
Était absent : Thierry THUNOT.

Nombre de conseillers en exercice	:	15
Nombre de conseillers présents	:	10
Nombre de procurations	:	2
Suffrages exprimés	:	12

La séance est ouverte à 18 h 30.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025

1. **Information du Conseil municipal conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT relatif aux délégations confiées au Maire**
2. **Autorisation de crédits 2026**
3. **Demande de subventions – La Croix de Bôlon**
4. **Demande de subventions – Locaux périscolaire**

Questions diverses

- **Agenda**

Madame Christelle COGNARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025

Le procès-verbal du 18 novembre 2025 n'ayant pas appelé d'observation, le Conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Information du Conseil municipal conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT relatif aux délégations confiées au Maire

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte au Conseil municipal de l'utilisation des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée.

Droit de préemption urbain :

- IA 021 027 25 00015 – Non-préemption de la parcelle AD 143 d'une contenance de 704 m², dont 91,49 m² de bâti, située 8 impasse du Château ;
- IA 021 027 25 00016 – Non-préemption des parcelles AD 47 et AD 534 d'une contenance de 98 m², situées 1 rue Lamblin Parisot ;
- IA 021 027 25 00017 – Non-préemption des parcelles AD 401 et AD 403 d'une contenance de 2 747 m², situées au lieu-dit « Les Herbues ».

Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre :

- Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt pour un montant de 150 € pour l'année 2026.

Département de la Côte-d'Or

2025.47

VILLE D'ASNIÈRES-LÈS-DIJON

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Madame le Maire explique que, préalablement au vote du budget principal 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

Article / Chapitre		**BP 2025**	**Autorisation 1er trimestre 2026**
Chapitre 20			
203	Frais d'étude	36 093,00	9 000,00
2111	Terrains nus	10 000,00	2 500,00
2115	Terrains bâtis	45 904,96	11 400,00
212	Agencements et aménagements	146 820,81	36 700,00
2131	Bâtiments publics	102 980,21	25 700,00
2132	Immeubles de rapport	107 576,98	26 800,00
2135	Installation générale	5 000,00	1 250,00
2151	Réseaux de voirie	80 000,00	20 000,00
2152	Installations de voirie	21 020,54	5 200,00
21532	Réseaux	5 000,00	1 250,00
21538	Autres réseaux	10 000,00	2 500,00
2156	Autre matériel	4 000,00	1 000,00
2158	Autres installations	2 000,00	500,00
2183	Matériel informatique	15 000,00	3 750,00
2184	Matériel de bureau	10 000,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations	13 236,00	3 300,00

Entendu cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

*** AUTORISE** Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget 2026.

Département de la Côte-d'Or

2025.48

VILLE D'ASNIÈRES-LÈS-DIJON

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025
DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL TECHNIQUE MUNICIPAL

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du mauvais état de la toiture et de l'absence d'isolation en sous-toiture au local technique communal. La couverture actuelle, très dégradée, est constituée d'amiante ; les isolants qui étaient fixés en sous-toiture ont été déposés du fait de leur état de dégradation avancée et du risque de chute de ces derniers. Un désamiantage, le remplacement de la couverture (tout en conservant la structure du bâtiment existante – remplacement de la couverture par un bac acier avec isolant intégré et permettant, au besoin, la pose future de panneaux photovoltaïques) et une reprise des évacuations des eaux pluviales sont nécessaires. Une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) et un garde-corps seront installés côté sud pour mettre le bâtiment aux normes d'accessibilité.

Madame le Maire précise que le montant prévisionnel de l'opération est de 98 700,80 € HT (dont 28 210,00 € HT de désamiantage, 56 503,53 € HT de réfection de toiture, 6 078,00 € HT pour la création de la rampe PMR et 7 909,27 € HT pour la mise en place du garde-corps).

Madame le Maire précise que ces travaux pourraient être financés par :

- le Conseil départemental, au titre du programme Plan Marshall – Patrimoine communal Côte-d'Or, au taux de 30 % (dépense éligible 98 700,80 € HT) ;
- l'État, au titre de la DETR, à un taux de 30 % (dépense éligible 98 700,80 € HT).

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité :

*** APPROUVE** le projet de réhabilitation de la toiture du local technique municipal et sa mise aux normes pour un montant prévisionnel de 98 700,80 € HT ;

*** SOLLICITE** le concours financier du Conseil départemental dans le cadre du dispositif Plan Marshall – Patrimoine communal Côte-d'Or et sollicite la DETR pour ce même projet, aux meilleurs taux ;

*** DÉFINIT** le plan de financement (joint en annexe) ;

*** PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2026 de la commune ;

*** S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil départemental au titre de ce projet ;

*** ATTESTE** de la propriété communale du local technique municipal ;

*** AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Annexe
Plan de financement

RÉFECTION DE LA TOITURE
DU LOCAL TECHNIQUE MUNICIPAL

Aide concernée	**Sollicitée ou déjà attribuée**	**Montant de la dépense éligible**	**Pourcentage**	**Montant de l'aide**
DETR	Sollicitée	98 700,80	30 %	29 610,24 €
CD	Sollicitée	98 700,80	30 %	29 610,24 €
TOTAL DES AIDES		98 700,80	60 %	59 220,48 €
Autofinancement		98 700,80	40 %	39 480,32 €

Département de la Côte-d'Or

2025.49

VILLE D'ASNIÈRES-LÈS-DIJON

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025
DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CLIMATISATION ET DE RÉHABILITATION DU PÉRISCOLAIRE 2026

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux de climatisation et de réhabilitation (portes de placard et ouverture d'une porte) du bâtiment du périscolaire.

Madame le Maire signale que le Conseil départemental pourrait financer ces travaux au titre du programme Plan Marshall – Village Côte-d'Or au taux de 50 % d'une dépense éligible de 10 000,00 € HT et que la Communauté de Communes Norge et Tille pourrait participer à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune.

Madame le Maire précise que le montant prévisionnel de l'opération est de 12 717,38 € HT (dont 3 489,16 € HT pour le remplacement de portes de placard, 480,00 € HT pour les travaux de raccordements électriques des climatiseurs, 290,00 € HT pour la création d'une trappe au plafond qui permettra le raccordement et la maintenance des équipements, 7 107,22 € HT pour la fourniture et la pose du système de climatisation et 1 351,00 € HT pour l'ouverture d'une porte entre le hall d'accueil du local périscolaire et celui de la salle Cerise).

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité :

* **APPROUVE** le projet de travaux de climatisation et de réhabilitation du bâtiment du périscolaire tel que présenté, pour un montant prévisionnel de 12 717,38 € HT ;
* **SOLLICITE** le concours du Conseil départemental au titre du programme Plan Marshall – Village Côte-d'Or au taux de 50 %, sur un montant de dépense éligible de 10 000,00 € HT ;
* **SOLLICITE** le concours financier de la Communauté de Communes Norge et Tille à hauteur de 50 % du reste à charge communal ;
* **CHARGE** Madame le Maire de constituer le dossier de demande de subventions ;
* **DÉFINIT** le plan de financement (joint en annexe) ;
* **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2026 de la commune ;
* **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil départemental au titre de ce projet ;
* **ATTESTE** de la propriété communale du bâtiment concerné ;
* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Annexe
Plan de financement

TRAVAUX DE CLIMATISATION ET DE RÉHABILITATION
DU BÂTIMENT DU PÉRISCOLAIRE 2026

Aide concernée	**Sollicitée ou déjà attribuée**	**Montant de la dépense éligible**	**Pourcentage**	**Montant de l'aide**
CD	Sollicitée	10 000,00 €	50 %	5 000,00 €
CC NeT	Sollicitée	7 717,38 €	50 %	3 858,69 €
TOTAL DES AIDES		12 717,38 €	69,66 %	8 858,69 €
Autofinancement		12 17,38 €	30,24 %	3 858,69 €

AGENDA :

18/12/2025	18h30	Noël des Agents
09/01/2026	19h00	Vœux de Madame le Maire
10/01/2026	09h00	Ramassage des sapins pour le brûle sapins
11/01/2026	16h00	Brûle sapins
13/01/2026	17h00	Atelier de généalogie (bibliothèque)
13/01/2026	18h30	Conseil municipal (validation faisabilité salle polyvalente)
15/01/2026	10h00	Atelier d'écriture (bibliothèque)
17/01/2026		Soirée catch
20-23/01/2026		Exposition sur le pouring (bibliothèque)
27/01/2026	18h30	Conseil municipal et repas de fin de mandat
03/02/2026	18h30	Réunion plénière finances
04/02/2026	15h30	*Histoires de loups* (bibliothèque)
24/02/2026	18h30	Conseil municipal finances et budget
25/02/2026	14h30	Après-midi jeu vidéo (bibliothèque)
27/02/2026		Carnaval inter-association
06/03/2026	18h00	*Des livres et vous !* (bibliothèque)
11/03/2026	15h30	Atelier créatif autour des animaux de la forêt (bibliothèque)
15/03/2026	08h00	Élections municipales : 1er tour
22/03/2026	08h00	Élections municipales : 2nd tour
28/03/2026	09h00	Nettoyage de printemps
31/03/2026	17h00	Atelier origami (bibliothèque)

QUESTIONS DIVERSES

Installation de composteurs à proximité du local de la Croix de Bôlon et au lotissement de la Source (entrée ouest du lotissement du côté du lotissement *Les Balcons des Crais*).

Madame le Maire rappelle que la municipalité a besoin de l'aide de tous pour les manifestations municipales à venir (vœux du Maire – brûle sapins) et pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales.

PLUS RIEN N'ÉTANT À L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H15.